



# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 15 décembre 2022

### N° 19 Attribution de subventions relatives aux commissions Coup de Pouce et Bourse au Permis

Membres composant le Conseil Municipal .....	49	<i>Télétransmission Préfecture</i>
Membres en exercice .....	49	Nomenclature : 7.5
Membres présents .....	32	Numéro : 094-219400686-20221215- lmc134886-DE-1-1
Membres excusés et représentés .....	5	Date réception : 20 décembre 2022
Membres absents non représentés .....	12	
Pour .....	37	
Contre .....	0	
Abstention .....	0	
Ne prend pas part au vote .....	0	

Le 15 décembre 2022 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 32, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 9 décembre 2022.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

#### Étaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire  
Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoint  
M. Jean-Marc BRETON, Mme Pascale MOORTGAT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Bernard VERNEAU, M. Pierre FERRERO, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Charlotte MARTIN, Conseillers Municipaux.

#### Étaient absents excusés et représentés:

M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, M. Gilles CHERIER qui a donné pouvoir à Mme Nadia LECUYER, Mme Florentine RAFFARD qui a donné pouvoir à M. Frank PATTI, M. Claude SOUSSY qui a donné pouvoir à M. Aurélien PREVOT, Mme Sandra HOSSEINI qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

#### Étaient absents non représentés :

Mme Peggy D'HAHIER, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, Mme Hélène FEO, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, M. Laurent DUBOIS.

**N° 19**

**OBJET : Attribution de subventions relatives aux commissions Coup de Pouce et Bourse au Permis**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du 1er octobre 2020 portant approbation de la composition et de la désignation des membres de la commission «Coup de Pouce » et «Bourse au permis»,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2021 approuvant le règlement établi pour l'organisation du Service Jeunesse,

**VU** la délibération du 30 juin 2021 modifiant le règlement de la Bourse au permis et du contrat de prestations avec les auto-écoles,

**VU** la délibération du 30 juin 2021 modifiant le règlement de la commission «Coup de Pouce»,

**VU** la proposition de la commission «Coup de Pouce et Bourse au Permis» réunie le 9 novembre 2022,

**VU** l'avis de la Commission Affaires scolaires, animations, culture, sports, relations internationales, mémoire et monde combattant en date du 5 décembre 2022,

**CONSIDERANT** que le Service Jeunesse a mis en œuvre une opération «Coup de Pouce» en faveur des jeunes Saint-Mauriens âgés de 11 à 25 ans, destinée à promouvoir et à soutenir quelques projets personnels, scolaires ou professionnels,

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de l'opération « Coup de pouce », deux projets ont été étudiés et qu'ils ont été retenus par la commission du 9 novembre 2022,

**CONSIDERANT** que le Service Jeunesse a mis en œuvre une opération «Bourse au permis» en faveur des jeunes Saint-Mauriens âgés de 17 à 25 ans destinée à les aider à passer leur permis de conduire (B) en échange d'une action citoyenne dans une logique d'intérêt général,

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de l'opération « Bourse au permis », 2 projets ont été étudiés et qu'ils ont été retenus par la commission du 9 novembre 2022,

**Sur** proposition de Monsieur le Maire,

**Après examen et délibéré :**

**Approuve** l'attribution de subventions pour un montant de 3 825,00 euros pour les projets figurant ci-après :

**N° 19**

**OBJET : Attribution de subventions relatives aux commissions Coup de Pouce et Bourse au Permis**

<b>Clara MICHEL-MAZZOLENI – Coup de Pouce</b>	<b>825 €</b>
Dans le cadre de ses études en Master de Recherche en Musicologie à l'université de la Sorbonne, souhaite partir étudier une année au Royaume-Uni. Souhaite bénéficier d'un stage de préparation dispensé par le British Council afin d'essayer d'obtenir le meilleur score au test « IELTS Academic » qui atteste d'un excellent niveau de langue dans un cadre académique.	
<b>ILIES BEZOMBES – Coup de Pouce</b>	<b>1000 €</b>
Lycéen en 2 <sup>nd</sup> professionnelle métiers de la relation client. Demande de soutien dans le cadre de son projet scolaire et de sa volonté, à terme, d'intégrer les forces de l'ordre ou un métier en direction du service au public.	
<b>TOM D'HAHIER – Bourse au permis (sur dossier)</b>	<b>1000 €</b>
Diplômé de l'Institut National du Cycle. Propose son aide technique pour l'entretien de la flotte des vélos municipaux.  Durée : 60 h.	
<b>Cécile GARREL – Bourse au permis (sur dossier)</b>	<b>1000 €</b>
Lycéenne – Titulaire du BAFA Propose son aide à la Ville de Saint-Maur pour encadrer des enfants lors d'évènements ou dans le cadre des accueils de loisirs.  Durée : 60 h.	

**Dit** que ces subventions seront imputées au chapitre 924/22/6574 – Sport et jeunesse – Jeunesse - Subventions du budget de la Ville.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 15 décembre 2022, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

N° 19

**OBJET : Attribution de subventions relatives aux commissions Coup de Pouce et Bourse au Permis**

*Certification exécutoire*

Certifié Exécutoire par le  
Maire

Compte tenu de la  
réception en Préfecture  
le 20 décembre 2022  
et de la publication  
électronique le 22  
décembre 2022

Le Directeur Général des  
Services

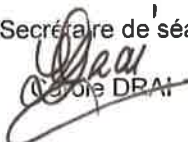
  
Frédéric FRZEN

LE MAIRE,



  
Sylvain BERRIOS

Le Secrétaire de séance

  
Le Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 66 10, dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;  
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle - 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.